

Contact Lycée « LA DECOUVERTE »

Guy ALDEBERT

Avenue Léo Lagrange - 12300 DECAZEVILLE

Tél : 05 65 43 61 61 Fax 05 65 43 61 71

Internet : 0120006s@ac-toulouse.fr

Le site de la formation BTS CRCI

Lycée « La Découverte »
DECAZEVILLE



Contact CFA :

Laurette GIMENEZ, Coordonnatrice Pédagogique
CFA PUBLIC DEPARTEMENTAL AVEYRON

Lycée Monteil 14, rue Carnus - BP 3405

12034 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.67.26.15 - Fax 05 65 67 90 13

Internet : 0121478s@ac-toulouse.fr

CFA Education Nationale
de l'Aveyron



FORMATION PAR APPRENTISSAGE

BTS C.R.C.I

Conception et Réalisation en
Chaudronnerie Industrielle



*L'apprentissage,
une excellente voie de formation.
Devenir apprenti, c'est faire
le choix de se former
tout en travaillant.*



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Le métier

C'est un spécialiste des produits, des ouvrages et des procédés des domaines :

- De la chaudronnerie
- De la tôlerie
- De la tôlerie industrielle
- Des structures métalliques industrielles

C'est un collaborateur qui intervient en entreprise et sur chantier à tous les niveaux depuis la conception jusqu'à l'obtention des produits et des ouvrages :

- Conception
- Organisation de la fabrication
- Réalisation, assemblage
- Contrôle

Les savoirs

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques et sciences physiques appliquées
- Étude des ouvrages chaudronnés, de tuyauterie et de tôlerie
- Mécanique appliquée aux ouvrages métalliques
- Procédés de fabrication
- Conception des processus et des modes opératoires
- Qualité - Sécurité - Environnement
- Gestion de la production
- Gestion technique et économique d'une affaire
- Système de production et maintenance préventive



Conditions d'admission



- Bac STI2D
- Bac S - Sciences de l'Ingénieur. (S-SI)
- Bac Professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI)

D'autres possibilités existent, nous consulter.



L'apprentissage

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'effectue sur une durée de 2 ans :

- **Alternance de 20 semaines en centre de formation et de 27 semaines en entreprise**
- **675 heures de formation par an.**

En entreprise, l'apprenti est suivi par un maître d'apprentissage qui lui confie des tâches en relation directe avec la formation professionnelle prévue au contrat.

Un livret de liaison permet la correspondance entre l'équipe pédagogique du lycée et l'entreprise.

LE CONTRAT

L'apprenti est un salarié sous contrat à durée déterminée qui a pour objectif de se préparer à un métier et à un diplôme par la voie de l'alternance.

Ce contrat qui peut débuter dès le 1er juillet, prévoit une période d'essai de 2 mois.

L'apprenti bénéficie :

- **De la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise**
- **Du droit aux aides pour les travailleurs privés d'emploi**
- **Des congés payés**

LA REMUNERATION

- **Exonération des charges sociales pour l'apprenti.**
- **Exonération de l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC**
- **S'il a moins de 20 ans et perçoit au maximum 54% du SMIC, le droit d'allocations familiales est maintenu pour les parents.**

Cette grille est la grille de base de la rémunération minimale de l'apprenti en % du SMIC.

Elle ne tient pas compte des éventuels accords des branches professionnelles.

Age du jeune	1ère année	2ème année	3ème année
Avant 18 ans	25%	37%	53%
18/20 ans	41%	49%	65%
21 ans et +	53%	61%	78%